



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

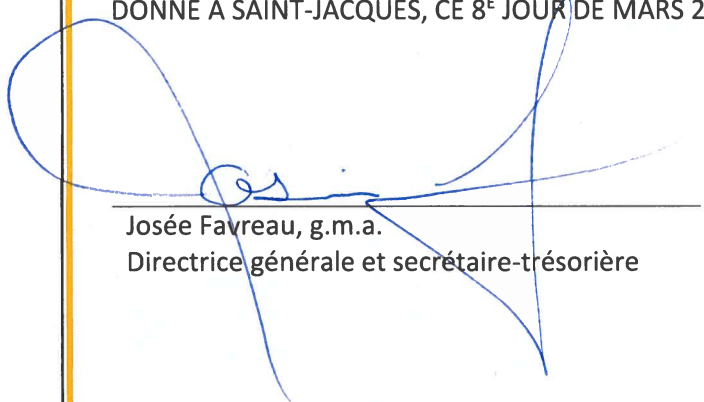
AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-2021
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX :**

1. QUE lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Jacques tenue le 1^{er} mars 2021, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 501-2021 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.
2. QUE le projet de règlement numéro 501-2021, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique écrite quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique écrite qui sera tenue à compter de ce jour jusqu'au 23 mars 2021, 16 h 30. Les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer doivent le faire par écrit à info@st-jacques.org.
3. QUE le projet de règlement numéro 501-2021 peut être consulté au bureau de la mairie de Saint-Jacques durant les heures d'ouverture habituelles ainsi qu'au www.st-jacques.org.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 8^E JOUR DE MARS 2021.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière